



RÈGLEMENT Circuit Régional

Tir à l'Arc à Cheval

BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

**Applicable durant le Circuit Régional
2023**



*Circuit Régional BFC
Tir à l'Arc à Cheval*

Plusieurs Étapes, un Championnat Régional et une Finale

- 1^{ère} Etape : 26 Mars - GAEC de l'Espoir
- 2^{ème} Etape : 28 Mai - Ranch Jack (39)
- 3^{ème} Etape : 17 et 18 Juin - Equit'Héria (39)
- 4^{ème} Etape : 8 et 9 Juillet - Bress'Islande (71) - CHAMPIONNAT RÉGIONAL
- 5^{ème} Etape : 3 Septembre - Les Attelages du Grandvaux (39)
- FINALE : 1 Octobre – Domaine de la Loge (71)

SOMMAIRE

Préambule	3
I- ORGANISATION	3
ART 1.1 – Programme.....	4
ART 1.2 – Terrains.....	4
ART1.3 – Matériel.....	4
ART 1.4 – Jury.....	4
ART 1.5 – Lots.....	4
II- ÉPREUVES	5
III- CAVALIER / PONEY / CHEVAL	5
ART 3.1 – Tenue du concurrent et harnachement.....	5
ART 3.2 – Participation.....	5
IV- REMISE DES PRIX FINALE	6

PRÉAMBULE :

Un circuit régional BFC est mis en place pour la saison 2023 sous la forme d'un circuit composé de cinq étapes et d'une finale régionale.

Chaque étape étant championnat départemental, elle comptera doublement pour les qualifications des cavaliers licenciés ou domiciliés dans le département organisateur du concours. La finale, quant à elle, comptera doublement pour les cavaliers licenciés ou domiciliés dans la région Bourgogne Franche-Comté.

Lors de la finale, au Domaine de la Loge (71), deux classements sont réalisés : classement de l'épreuve et le classement du circuit régional.

La remise des prix du circuit régional aura lieu lors de la soirée des champions organisée par le CRE BFC.

Les concours restent ouverts aux cavaliers hors région Bourgogne Franche-Comté mais ne sont pas pris en compte dans le classement du circuit régional.

I- ORGANISATION

ART 1.1 – PROGRAMME

Les étapes du circuit régional seront les suivantes :

- 1^{ère} Etape : le 26 Mars - GAEC de l'Espoir - n° 2393960
- 2^{ème} Etape : le 28 Mai - Ranch Jack (39) - n° 2389496
- 3^{ème} Etape : les 17 et 18 Juin - Equit'Héria (39) - n° 2389824
- 4^{ème} Etape : les 8 et 9 Juillet - Bress'Islande (71) CHAMPIONNAT RÉGIONAL - n° 2390143
- 5^{ème} Etapes : le 3 Septembre - Les Attelages du Grandvaux (39) - n° 2492449
- 1 Octobre : Domaine de la Loge (71) FINALE CIRCUIT RÉGIONAL - n° 2488700

ART 1.2 – TERRAINS

L'organisateur du concours aura l'obligation de proposer un paddock de détente pour permettre aux cavaliers d'échauffer leur cheval. Les épreuves se déroulent sur une « ligne de Run » dont les spécificités sont précisées pour chaque épreuve. Cette ligne sécurisée est en général délimitée par une lice. Les lignes de départ et d'arrivée sont symbolisées par des points de repères, à gauche et à droite de la ligne de Run. Chaque point de repère est situé de 50 à 80 cm du bord de la ligne. Une zone d'accélération et de freinage peut être prévue avant et après la ligne de Run. Les barres au sol sont interdites pour construire la lice. La piste peut être installée dans un manège, une carrière ou un pré.

ART 1.3 – MATÉRIEL

Les cibles peuvent être disposées verticalement de face, de côté, de dos, couchées au sol. La hauteur, la taille, l'angle et la distance entre la piste et les cibles varient selon les épreuves. La hauteur du centre de cible, déterminée par le type d'épreuve, doit être établie par rapport au niveau du sol de la ligne de run. L'organisateur se devra d'afficher les fiches des différents dispositifs (avant la reconnaissance des épreuves) du concours afin que les cavaliers puissent s'y référer.

ART 1.4 – JURY

Le jury est placé à minimum 3 m de la ligne de Run.

Le jury est désigné par l'organisateur du concours. Sur chaque épreuve deux Juges sont présents, le premier chronomètre le passage, le second comptabilise les points obtenus. Les Juges ont autorité sur le ou les épreuve(s) dont ils ont la responsabilité. Les Juges veillent au bon déroulement des épreuves. Ils ont aussi le rôle d'informer les concurrents si besoin est. En cas de besoin, ils doivent rendre compte au Président de jury.

Le Commissaire au paddock est chargé de vérifier que les harnachements, le matériel et les tenues sont conformes au règlement, en bon état. Il veille à la sécurité et au bon déroulement de la détente et à l'application du règlement sur le terrain d'échauffement.

ART 1.5 – LOTS

Chaque organisateur s'occupe personnellement des lots de son concours.

Une aide du CRE BFC s'élèvera à 200€ / concours étape VALIDE par le CRE BFC. Un organisateur ne pourra prétendre à cette aide qu'une seule fois sur un seul et même circuit. L'aide est cependant cumulable si l'organisateur se retrouve organisateur d'une étape sur deux circuits de deux disciplines différentes.

Les 3 meilleurs cavaliers du circuit régional seront récompensés dans chacune des catégories. (**à condition d'avoir un podium complet**). Le CRE BFC prend en charge les podiums du circuit régional (plaques, flots et médailles).

Les lots des podiums du circuit régional seront remis, aux présents, lors de la soirée des champions 2024.

II- EPREUVES

Les caractéristiques des épreuves (âge du cavalier, taille du cheval ...) sont identiques à celles du règlement général Tir à l'arc FFE.

Les différentes catégories présentes dans le circuit régional seront les suivantes :

- Club 1 Combinée 3
- Club 2 Combinée 3
- Club 3 Combinée 2
- Poney 3 Hongrois

Les autres catégories qui seraient mises en place par l'organisateur (autre catégorie club ...) ne seront pas comptabilisées dans le circuit régional.

III- CAVALIER / PONEY / CHEVAL

ART 3.1 – TENUE DU CONCURRENT ET HARNACHEMENT

Les caractéristiques concernant la tenue du concurrent sont identiques à celles du règlement général Tir à l'arc FFE.

ART 3.2 – PARTICIPATION

Une fois l'inscription validée, à chaque étape, des points seront attribués au cavalier en fonction de son classement relatif. Si un cavalier monte plus d'un cheval dans l'épreuve-étape BFC, le meilleur classement sera retenu. Chaque cavalier du circuit se verra attribuer au moins un point pour sa participation lors de l'étape.

1 ^{er}	20 pts
2 ^{ème}	18 pts
3 ^{ème}	17 pts
4 ^{ème}	16 pts
↓
Dernier	1 pt

Un minimum de deux participations sur les cinq étapes sera nécessaire afin de pouvoir prétendre entrer dans le classement final du circuit régional BFC.

Un cavalier ne peut courir le circuit que dans une catégorie.

Dans le cas où un cavalier participerait dans deux catégories différentes (avec un même cheval, ou avec deux chevaux différents) le niveau le plus élevé sera pris en compte.

Dans le cas où un cavalier participe à une même épreuve avec deux chevaux, le meilleur résultat sera pris en compte.

Pour récompenser et encourager la participation des cavaliers, à un maximum d'étapes du circuit, seront ajoutés des points BONUS de participation : 5pts BONUS par étape.

Le classement final sera calculé par addition :

1. Des deux meilleures étapes du circuit régional
2. Les points de la finale qui comptent double

IV- REMISE DES PRIX

Chaque organisateur s'occupe personnellement des lots de son concours.

Une aide du CRE BFC s'élèvera à 200€/concours étape VALIDE par le CRE BFC et labélisé circuit régional. Un organisateur ne pourra prétendre à cette aide qu'une seule fois sur un seul et même circuit. L'aide est cependant cumulable si l'organisateur se retrouve organisateur d'une étape sur deux circuits de deux disciplines différentes.

Les 3 meilleurs cavaliers du circuit régional seront récompensés dans chacune des catégories. (**à condition d'avoir un podium complet**). Le CRE BFC prend en charge les podiums du circuit régional (plaques, flots et médailles).

Les lots des podiums du circuit régional seront remis, aux présents, lors de la soirée des champions 2024.